



COMMUNE DE FERREYRES

☎ 021 866 12 02 / mail : administration@ferreyres.ch

INFORMATIONS AUX HABITANTS

Administration communale – réouverture du guichet

Le bureau de l'administration communale est rouvert au public depuis le 25 mai 2020, selon les horaires habituels.

lundi : 18h30 – 19h30

mercredi : 8h30 – 11h00

Au vu de la situation sanitaire actuelle et des mesures de précautions à respecter scrupuleusement, une seule personne à la fois peut se présenter au guichet. La distanciation sociale de deux mètres entre les personnes devra être respectée en cas d'attente dans le hall d'entrée principal ou hors du bâtiment communal.

Installation de piscine ou jacuzzi

Nous rappelons à tous les propriétaires de piscines et de jacuzzis, quelle qu'en soit la taille, qu'une autorisation municipale est requise avant leur installation.

Le formulaire de demande d'autorisation, les instructions pour la vidange et le nettoyage et la Directive cantonale en la matière (DCPE 501) sont disponibles sur le site internet communal :

<https://www.ferreyres.ch/documents-utiles-constructions-fr2105.html>

Si vous avez omis de nous annoncer une installation de ce genre, veuillez déposer une demande de suite.

En cas de non-respect de ces prescriptions, une demande de démontage sera exigée.